

PHI9025/PHI8110
Salle : W-5305
Session : Automne 2017
Horaire : Jeudi de 9h30 à 12h30

Professeur : Dario Perinetti
Bureau : W-5450
Téléphone : 987-3000 poste 3018
Heures de bureau : Mardi 13h à 14h

SEMINAIRE D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE
Les idées et les choses : le débat moderne sur les idées de Descartes à Reid

I – CONTENU DU COURS

Pour plusieurs, le trait distinctif du tournant moderne en philosophie se trouve dans l'adoption par Descartes de la « voie des idées ». La théorie des idées de Descartes détourne l'attention des métaphysiciens modernes de l'étude des substances pour la centrer davantage sur la manière dont les choses sont présentes à l'esprit. On appellera « idée » tout ce qui est « présent à l'esprit » et on les distinguera (souvent) des choses elles-mêmes qui sont représentées par leur moyen. Plusieurs philosophes contemporains prennent pour acquis que la « voie des idées » consacre le « représentationnalisme » en philosophie de l'esprit. Le représentationnalisme génère une conception de la connaissance où le réel n'est saisi que de manière indirecte, à travers des représentations ou idées. Le représentationnalisme produit aussi une conception de la sémantique des concepts où ces derniers sont assimilés à des états mentaux ayant la capacité intrinsèque de représenter les objets qui sont visés par nos pensées.

Les critiques de la « voie des idées » se sont servi de cette manière de caractériser la thèse cartésienne pour revendiquer le réalisme direct en théorie de la connaissance (Thomas Reid) contre les penchants idéalistes ou phénoménalistes propres au représentationnalisme. D'autres l'ont fait pour critiquer le psychologisme inhérent à la théorie cartésienne des concepts et revendiquer l'idée que loin d'être des états mentaux, les concepts ne sont que des rôles fonctionnels dont l'intelligibilité dépend de notre compréhension des règles (pragmatiques et sociales plutôt que psychologiques) gouvernant nos pratiques discursives (Kant, Frege, Wittgenstein, Sellars, Brandom). Les défenseurs de la voie des idées acceptent aussi cette caractérisation de la « voie des idées » comme théorie représentationnaliste ; mais, loin de la trouver déficiente, la présentent plutôt comme « le » modèle à développer par les sciences cognitives contemporaines (Fodor).

Le but de ce séminaire sera de revenir sur cette caractérisation canonique de la « voie des idées » comme théorie représentationnaliste. Nous nous intéresserons aux origines de l'adoption par Descartes d'une « théorie des idées », aux détails de sa conception ainsi qu'aux débats qu'elle a suscités auprès des philosophes comme Arnauld, Malebranche, Spinoza, Locke, Berkeley et Hume. Nous nous intéresserons aussi 1) au débat sur la *nature* des idées (sont-elles des états mentaux, des choses quasi mentales, des choses extra mentales ?), 2) à la manière dont les philosophes épousant la théorie des idées ont compris la relation de « représentation » existant entre idées et objets et 3) à la manière dont ces philosophes ont compris la différence ou l'absence de différence ontologique entre idées et objets. Au bout de cet exercice, nous verrons que les différentes versions de la théorie des idées résistent à la caractérisation simplifiée qui est devenue monnaie courante. En même temps, la complexité du débat moderne sur les idées permet d'explorer des positions alternatives qui, en vertu justement de leur caractère « exotique » (effet

de la distance historique), sont peut-être à même d'apporter de « nouvelles » idées aux débats contemporains en philosophie de l'esprit et en sémantique.

II- ENSEIGNEMENT ET EVALUATION

III- CALENDRIER

- 7 septembre. Cours annulé.
- 14 septembre. Présentation du séminaire
- 21 septembre. Descartes et la « nouvelle » conception des idées.
 - *Lectures obligatoires* : *Méditations métaphysiques*, méditation troisième, Premières objections et Premières réponses
 - Lecture recommandée : Schmitter, Amy, «The Third Meditation on objective being: representation and intentional content », dans *The Cambridge companion to Descartes' Meditations*, sous la dir. de David Cunnig, Cambridge, United Kingdom, Cambridge University Press, 2014, p. 149-167.
- 28 septembre. Descartes : continuation
 - Quatrièmes objections (p. 330-38) et quatrièmes réponses (p. 356-70)
- 5 octobre. Malebranche
 - *Lectures obligatoires* : *De la recherche de la vérité* 3.1.1-7 et Xe *Éclaircissement*.
 - *Lectures recommandées* :
 - Schmaltz, Tad, « Malebranche on Ideas and the Vision in God » in *The Cambridge Companion to Malebranche*, S. Nadler (ed.), Cambridge: Cambridge University Press, pp. 59–86.
 - Nolan, Lawrence, "Malebranche's Theory of Ideas and Vision in God", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2017 Edition), Edward N. Zalta (ed.), URL = <https://plato.stanford.edu/archives/spr2017/entries/malebranche-ideas/>.
- 12 octobre. Le débat Arnauld-Malebranche
 - *Lecture obligatoire* : Extraits de *Des vraies et des fausses idées* (Arnauld) et des *Réponses* (Malebranche).
 - *Lecture recommandée* : Chapitres 4 et 5 de Nadler, Steven, *Arnauld and the Cartesian philosophy of ideas*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1989.
- 19 octobre. Le cartésianisme et la théorie des idées : réalisme direct ou représentationnalisme ?
 - *Lectures à déterminer*.
- 26 octobre Spinoza et la doctrine du parallélisme
 - *Lecture obligatoire* : Éthique II, définitions, axiomes et propositions i-xlvi.
 - *Lectures recommandées* :
 - Chapitre 3 de Della Rocca, Michael, *Spinoza*, London ; New York, Routledge, coll. «Routledge philosophers», 2008.
 - Melamed, Yitzhak Y., « Spinoza's Two Doctrines of Parallelism », in *Spinoza's metaphysics : substance and thought*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
- 2 novembre. Berkeley et l'abstraction.
 - *Lecture obligatoire* : Extraits des *Principes* et des *Dialogues*.
 - *Lecture recommandée* : chapitres 1 et 2 de Winkler, Kenneth, *Berkeley an interpretation*, Oxford, Clarendon, 1989.
- 9 novembre. Berkeley et l'immatérialisme.

- *Lecture obligatoire* : Extraits des *Principes* et des *Dialogues*.
- *Lecture recommandée* : chapitre 6 de Winkler, Kenneth, *Berkeley an interpretation*, Oxford, Clarendon, 1989.
- 16 novembre : Hume: perceptions, impressions et idées
 - *Lecture obligatoire* : *Traité de la nature humaine* 1.1.
 - *Lecture recommandée*:
 - Wayne Waxman, « Hume's Theory of Ideas », in *Oxford Handbook of Hume*, p. 141-57.
 - Chapitre 2 de Garrett, Don, *Hume*, Abingdon, Oxon., Routledge, coll. «Routledge philosophers.», 2015.
- 30 novembre. Hume : perceptions et objets
 - *Lecture obligatoire* : *Traité de la nature humaine* 1.4. 2.
 - *Lecture recommandée* : Yumiko, Inukai, «Perceptions and Objects: Hume's Radical Empiricism», *Hume Studies*, 37, 2 (November 2013): 189-210. En ligne. <<https://muse.jhu.edu/article/502159>>.
- 7 décembre : Hume : les perceptions et le Soi.
 - : *Traité de la nature humaine*
- 14 décembre : Hume : idées et concepts
 - *Lectures à déterminer*.

REGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADEMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : <http://r18.uqam.ca/la-reglementation.html>

POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
- Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
- Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
- Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
- Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
- Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
- Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
- Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Consulter aussi la **Politique # 42 contre le harcèlement psychologique** :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_42.pdf